

delà de ce que la loi impose à la banque, de faire un pas dans ce que la banque devrait faire si elle était cotée en bourse. C'est ce que M^{me} la Députée a relevé avec satisfaction. Comme vous pouvez le constater, à l'époque, je n'avais pas fait de promesses en l'air non plus.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 83 voix, sans opposition. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 83.*

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP). *Total: 4.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

BILAN

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

RÉCAPITULATION

Le rapporteur général. Concernant la récapitulation des comptes 2006 de l'Etat de Fribourg, je remercie en premier lieu tous les rapporteurs des groupes, également mes collègues rapporteurs de la Commission des finances et de gestion. Je remercie tous les intervenants. Les comptes n'ayant pas fait l'objet de modi-

fications, je n'ai pas de remarques supplémentaires à y apporter.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je remercie également l'ensemble des intervenants tout au long de ces débats. Je n'ai pas de compléments.

Projet de décret N° 11 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2006¹

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le rapporteur général. Concernant ce projet de décret (le projet de décret figurant lui-même à la page 56 du message), je n'ai pas de remarques particulières. Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous propose d'accepter ce décret relatif aux comptes 2006 de l'Etat de Fribourg.

Le Commissaire. Ce décret correspond à l'examen de détail qui a été effectué. Je me joins au rapporteur pour vous inviter à l'adopter tel que présenté.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi de donner quelques explications qu'on ne pouvait pas donner dans l'entrée en matière sur les comptes. En ce qui concerne la situation financière de l'Etat de Fribourg, qu'on a jugé excellente, notre groupe s'oppose à toute réduction linéaire des impôts. Nous ne voulons pas soutenir une dynamique qui tend à donner aux plus riches pour limiter l'action du canton en faveur des plus démunis et des tâches nécessaires. Le canton de Fribourg a un niveau d'imposition acceptable par rapport à ses voisins, surtout si l'on tient compte du niveau des prestations et du coût de la vie, comme l'avait d'ailleurs fort bien expliqué pendant la dernière campagne électorale un des candidats au Conseil d'Etat, un certain M. Claude Lässer. Notre groupe proposera dès lors de constituer une réserve dans la forme d'un fonds destiné au développement durable du canton (par ex. de 50 millions de francs), un fonds pour les projets du futur, pour assurer la qualité de vie d'une population qui augmente, par exemple destiné aux écoles, à la petite enfance, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, et aux transports publics. Si on pouvait destiner une partie du bénéfice cantonal aux communes, nous proposons de le répartir seulement selon des critères très précis et non par une pratique d'arroser. Il faudrait donc donner la priorité aux communes qui ont des charges de centralité (par ex. des coûts dans le social et les transports) ainsi qu'aux régions périphériques qui devraient par exemple affronter des coûts de protection contre les catastrophes na-

¹ Voir annexe au *Bulletin des séances du Grand Conseil* de la session de mai 2007